Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-977874585-20260923-D26_054-DE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ

29600 Morlaix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 septembre 2026 **Nombre de membres :** **En exercice : 18** **Présents : 13** **Pouvoirs : 3** **Votants : 14**	Le 23 septembre 2026 à 14h00, le Conseil d'Administration du « Service Public de l'eau - An Dour » s'est réuni en salle Callot au Service Exploitation sous la présidence de Monsieur Guy Pennec. Étaient présents : Philippe Adam, Nathalie Barnet, Philippe Euzen, Joëlle Huon, Joseph Irrien, Guy Kergoat, Pierre le Goff, Hervé Loussaut, Guy Pennec, Christine Prigent, Nicole Ségalen-Hamon ; Denis Feuilloley, Emmanuelle Gayet Avaient donné pouvoir : Joël Cloarec à Nicole Ségalen-Hamon, Gwénolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut, Jonas Plusquellec à Guy Pennec Absents excusés : Gilles Créach, Sébastien Marie Secrétaire de séance : Frédéric Coulombel Autres présents : Nathalie Pichon, Assistante de Direction

N° D26-054

MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Cédric Gall, Adjoint au Directeur Opérationnel, expose :

Le règlement du service d'assainissement collectif définit les obligations mutuelles du distributeur d'eau et de l'abonné du service.

Le règlement actuel a été adopté le 26 septembre 2018 par Morlaix Communauté et une mise à jour est nécessaire.

Les principales modifications proposées portent sur :

- Mise à jour des modalités de contact
- Information sur la saisie du médiateur de l'eau
- Précisions sur les dérogations à l'obligation de raccordement
- Précisions sur les dispositifs de prétraitement liés aux activités de bouches et aux garages
- Ajout d'un chapitre sur les diagnostics de conformité de branchement (Obligation du diagnostic de branchement lors d'une transaction immobilière, pénalité en cas de refus d'accès,...)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-977874585-20260923-D26_054-DE

Le règlement sera consultable sur le site internet An Dour, une information sur l'évolution du règlement figurera sur les prochaines factures avec un renvoi vers le site internet.

Le règlement modifié est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Morlaix Communauté en date du 24 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **d'approuver les modifications apportées au règlement de service assainissement collectif**
- **d'autoriser le directeur général à mettre en application les dispositions du règlement**

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint au Directeur Opérationnel et après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Frédéric Coulombel

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Guy Pennec